

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 08 septembre 2026**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : Mme Estelle EHRHART

Conseillers en fonction : 19

Date de convocation : 3 septembre 2026

Conseillers présents : 17

Membres présents : Mmes et MM. Agathe BECKER, Laëtitia BRUEL, Jean-Michel CHALON, Christelle DEMEUSOIT, Estelle EHRHART, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Michèle RAULET, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Célia VELTEN, Déborah WACK.

Conseillers absents : 2

Procuration : 1

Membres absents excusés : Mme Delphine SCHWOOB et M. Aurélien STOLL.**Membre absent ayant donné procuration** :

Mme Delphine SCHWOOB à M. Gaël GREULICH.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.**Délibération n° COMM20261003****Objet : Délégations permanentes du Maire – Compte-rendu d'information au 08/09/2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n° COMM20260504 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**PREND ACTE** du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.**• Devis signés :**

- devis Association Servir – Mise à disposition d'un agent pour une mission de nettoyage à la Maison des Associations pour un montant T.T.C. de 161,64 €
- devis Association Servir – Mise à disposition de deux agents, deux jours, pour une mission de nettoyage à l'école pour un montant T.T.C. de 754,32 €
- devis OMNICYAN – Souscription d'un forfait téléphonique et achat d'un mobile pour un agent du service technique pour un montant H.T. de 14,90 €/mois (forfait) et 120,00 € (mobile)

• Indemnisations de sinistre :

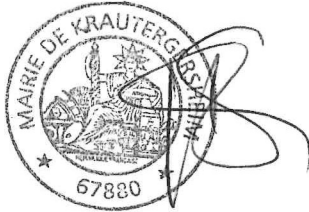
- remboursement GROUPAMA suite à un sinistre sur du mobilier urbain à l'angle de la Grand'Rue et de la rue du Maréchal Foch d'un montant de 801,41 €
- remboursement GROUPAMA suite à un sinistre sur lampadaire dans la Grand'Rue d'un montant de 284,00 €

- remboursement GROUPAMA suite à un sinistre sur le système de climatisation de l'Espace Loisirs Joseph Lotz d'un montant de 2 049,85 €.

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 10 septembre 2026

Le Maire, René HOELT

La Secrétaire de séance, Estelle EHRHART



A handwritten signature, likely belonging to Estelle EHRHART, is written in ink.

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>